



# Conférence parlementaire africaine de haut niveau OMS-UIP sur le renforcement de la préparation en matière de sécurité sanitaire

## Document final

Accra (Ghana), 8-10 novembre 2023

### **Vers une Afrique plus forte et plus sûre**

Nous, Parlementaires issus de 20 pays, réunis à Accra (Ghana) du 8 au 10 novembre 2023 à l'occasion de la Conférence parlementaire africaine de haut niveau sur le renforcement de la préparation en matière de sécurité sanitaire, organisée conjointement par le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique et l'Union interparlementaire (UIP), confirmons l'urgence de renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire dans la Région africaine.

La Conférence a donné aux participants l'occasion d'intensifier les dialogues interparlementaires sur le rôle que les parlementaires sont appelés à jouer dans le renforcement de la sécurité sanitaire comme dans l'amélioration de la résilience des systèmes de santé en Afrique. Cette conférence a permis de sensibiliser les parlementaires africains aux stratégies régionales et autres processus pertinents définis sur les plans mondial et régional, en même temps qu'elle a offert un cadre pour échanger des idées, consolider l'appui politique, renforcer les capacités et favoriser la coordination afin de mener des actions durables pour la sécurité sanitaire mondiale.

Nous sommes conscients que la conférence a eu lieu à un moment décisif où les pays du monde entier négocient non seulement le tout premier accord sur les pandémies dont la vocation est de renforcer la prévention des pandémies, mais

également les modifications à apporter au Règlement sanitaire international (RSI), en guise de réponse aux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Pendant deux jours et demi, nous, Parlementaires, avons acquis une compréhension globale des principaux éléments, de la portée, des implications et des avantages que pourraient avoir le Règlement sanitaire international, l'accord sur les pandémies et les stratégies régionales pour l'Afrique, sans oublier les rôles que doivent jouer les différentes parties prenantes, y compris le rôle déterminant des parlementaires.

Nous avons accueilli favorablement l'implication active de tous les participants qui ont partagé leurs expériences précieuses, les enseignements tirés et leurs points de vue sur les questions abordées, ainsi que les contributions tout autant précieuses apportées par des parlementaires et par des experts de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Union interparlementaire.

La stratégie pour la sécurité sanitaire et la gestion des situations d'urgence 2023-2030 dans la Région africaine de l'OMS, qui a été approuvée par le Comité régional de l'OMS pour l'Afrique lors de sa session tenue à Lomé (Togo), réaffirme l'importance d'un cadre législatif efficace qui constitue un pilier fondamental du programme phare intitulé « Favoriser la résilience des systèmes face aux situations d'urgence » (PROSE), dont l'objectif est de renforcer les capacités de préparation des États Membres de l'OMS. Cette stratégie revêt une très grande importance pour la Région africaine qui, avec plus de 100 situations d'urgence sanitaire par an, connaît plus d'épidémies que n'importe quelle autre partie du monde. Non seulement ces situations d'urgence ont des effets néfastes sur la santé des populations, mais elles influent aussi sur les économies nationales, sur le développement et sur les moyens de subsistance.

Nous sommes pleinement conscients des défis auxquels l'Afrique a été confrontée dans sa riposte à la pandémie de COVID-19. Si de nombreux pays ont pris très tôt des mesures visant à limiter la propagation du coronavirus, on doit bien reconnaître que des obstacles importants sont apparus en Afrique, particulièrement le manque d'équité dans l'accès aux outils de lutte contre la pandémie tels que les produits de diagnostic, les traitements et les vaccins. À l'issue de la pandémie de COVID-19, nous nous rendons compte de l'importance d'améliorer l'architecture sanitaire mondiale et de veiller à ce que cette architecture soit fondée sur des jalons tels que la justice, l'équité et la solidarité. Un élément central de l'accord sur les pandémies proposé est l'engagement à

assurer, à toutes les populations sans exclusive, un accès équitable aux outils de prévention des pandémies, aux soins de santé et à l'expertise. Nous ferons donc campagne pour que les priorités de l'Afrique soient prises en compte comme il se doit dans les négociations en cours sur ces instruments majeurs de la santé mondiale. La Région africaine a beaucoup à gagner d'un accord international sur les pandémies qui soit juste, équitable et transparent. Nous soulignons l'importance du partenariat avec des organisations multilatérales telles que l'Union interparlementaire et l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre de ces efforts. Nous lançons un appel à l'Union interparlementaire et à l'Organisation mondiale de la Santé afin qu'elles continuent à fournir une plateforme pour la participation des parlementaires aux processus de sécurité sanitaire mondiale, et afin qu'elles continuent à prêter l'assistance technique qui s'avère nécessaire pour renforcer les capacités des parlements nationaux et les amener à jouer un rôle plus important dans la préparation et la riposte aux situations d'urgence sanitaire, surtout dans les pays en développement.

Au cours de la Conférence, nous avons présenté une vision du renforcement de la politique régionale en matière de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire et nous avons mis en évidence les domaines d'action prioritaires suivants pour les parlements de la Région africaine.

### **Information, mobilisation et implication des parlements et des parlementaires pour qu'ils défendent la préparation en matière de sécurité sanitaire**

Nous, les Parlementaires, dans le cadre de nos fonctions essentielles d'élaboration de lois, d'établissement de budgets et de surveillance de l'action gouvernementale, et dans le cadre de nos mandats de représentation de nos circonscriptions, prenons l'engagement de favoriser l'action multisectorielle dans tous les secteurs de l'administration publique, de forger des partenariats internationaux et de jouer un rôle plus important dans la réalisation de progrès vers la sécurité sanitaire mondiale et la couverture sanitaire universelle comme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous reconnaissons la nécessité d'accroître la sensibilisation des parlementaires aux instruments de sécurité sanitaire mondiale et aux négociations pertinentes en cours. L'objectif est d'aider les parlements à déterminer les principales mesures qui doivent être prises pour conclure l'accord sur les pandémies et les amendements à apporter au Règlement sanitaire international qui sont adaptés

à la préparation et à la riposte futures de l’Afrique en matière de sécurité sanitaire. Ces mesures comprennent : le plaidoyer auprès des gouvernements pour qu’ils signent l’accord sur les pandémies ; la garantie que les négociations s’appuient sur des expériences réelles vécues par des populations ; et la préparation à la ratification. En collaborant avec les communautés, et particulièrement avec les groupes les plus vulnérables, sur les conséquences des situations d’urgence sanitaire, les parlementaires peuvent veiller à ce que les besoins de ces communautés soient pris en considération dans la préparation et la riposte en matière de sécurité sanitaire. Les épidémies, les pandémies et les autres situations d’urgence sanitaire touchent en effet de façon disproportionnée les populations qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité et de marginalisation, exacerbant les inégalités et la pauvreté.

Il est primordial d’atteindre et de mobiliser les groupes de population qui rencontrent des obstacles sociaux, culturels ou économiques dans l’accès aux services de santé pour concevoir des mesures de préparation et de riposte en matière de sécurité sanitaire qui cadrent véritablement avec les besoins et les droits de ces groupes. Le renforcement de la confiance est aussi essentiel pour lutter contre les idées fausses et les informations erronées qui circulent autour des flambées épidémiques et des mesures de prévention et de riposte.

### **Lois et politiques**

Nous réitérons notre engagement à promulguer des lois et des politiques qui sont alignées sur le Règlement sanitaire international et sur les lignes directrices proposées par l’OMS, et à préparer des cadres juridiques pour l’appropriation du nouvel accord sur les pandémies et des amendements au Règlement sanitaire international. Il est essentiel de réfléchir à la meilleure façon de soutenir les mesures destinées à garantir que nous disposions de systèmes de santé solides et résilients fournissant des services suffisants et de qualité, et capables d’organiser une riposte nationale efficace en cas de situation d’urgence sanitaire. Les échanges ont également porté sur la recherche de voies et moyens par lesquels les parlements et nous-mêmes, en notre qualité de parlementaires, pourrions mieux œuvrer de concert pour renforcer les lois et les politiques axées sur la préparation en matière de sécurité sanitaire.

En notre qualité de parlementaires, nous reconnaissons que le gouvernement et le parlement peuvent parfois être en déphasage sur un point donné. Aussi encourageons-nous les parlementaires à trouver un mécanisme leur permettant de représenter leurs électeurs dans les actions en faveur de la sécurité sanitaire. Nous recommandons l’instauration d’une collaboration parlementaire

multisectorielle entre les commissions, et lançons un appel aux partenaires tels que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Union interparlementaire pour qu'ils soutiennent ce processus en organisant des réunions y afférentes à l'intention de la communauté parlementaire, ainsi que dans le cadre des Assemblées de l'Union interparlementaire.

## Gouvernance

Les parlements peuvent favoriser et préconiser des collaborations aux niveaux national et local avec les secteurs de la santé, des finances, de l'éducation et des transports, en œuvrant de concert avec les ministères et les organismes gouvernementaux impliqués dans la riposte aux pandémies. Les parlements peuvent contribuer à la coordination et au partage d'informations entre les parties prenantes ; mieux faire connaître les questions de santé publique, y compris les pandémies, en participant à des débats publics et à des réflexions sur le sujet ; et encourager l'organisation de campagnes de préparation aux situations d'urgence sanitaire. Le rôle du Parlement dans la bonne gouvernance du domaine de la préparation en matière de sécurité sanitaire englobe la législation, la surveillance, le contrôle budgétaire, le plaidoyer, la coopération internationale et la promotion de l'obligation de rendre compte. En jouant efficacement ces rôles, nous, les parlementaires, pouvons contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques efficaces en matière de sécurité sanitaire susceptibles de renforcer les systèmes de santé qui protègent la population contre les menaces internationales pour la santé publique.

Nous reconnaissons l'importance du Règlement sanitaire international (2005) et de l'accord sur les pandémies et recommandons :

- que l'OMS travaille en étroite collaboration avec les Ministères de la santé pour faire en sorte que les parlementaires disposent des connaissances et des ressources nécessaires pour contrôler efficacement les initiatives axées sur la préparation en matière de sécurité sanitaire ;
- que les bureaux de pays de l'OMS, en collaboration avec les Ministères de la santé, renforcent la collaboration avec les parlements et leur donnent de plus amples informations concernant le Règlement sanitaire international et l'accord sur les pandémies ;
- que l'OMS apporte un appui aux parlements en consultation avec le Ministère de la santé, et qu'elle leur fournisse des orientations claires dans les situations d'épidémie ou d'urgence de santé publique afin que les parlementaires puissent donner à leurs électeurs des informations fondées sur des bases factuelles ; et

- que les parlements élaborent un cadre pour faciliter la surveillance de la préparation en matière de sécurité sanitaire.

## **Financement durable de la préparation à la sécurité sanitaire**

Les parlements ont le pouvoir d'allouer des financements et des ressources afin de soutenir les efforts nationaux et internationaux qui sont faits en matière de préparation et de riposte aux pandémies. En effet, les parlements peuvent approuver les budgets, mobiliser des ressources financières et surveiller l'utilisation rationnelle des fonds alloués ; ils peuvent régulièrement surveiller les mesures et les politiques prises par le gouvernement relativement à la préparation et à la riposte aux pandémies ; ils peuvent tenir les organismes gouvernementaux comptables de leurs résultats ; et ils peuvent veiller à la transparence des processus de prise de décisions.

En tant que parlementaires ayant assisté à la conférence OMS-UIP :

- nous soulignons la nécessité pour chaque gouvernement d'allouer des ressources au niveau national pour l'application du RSI (2005) et, le moment venu, pour la mise en œuvre de l'accord sur les pandémies qui est en cours de négociation par les États Membres de l'OMS ;
- nous encourageons les commissions parlementaires chargées des questions de santé à déposer des motions destinées à accroître le financement de la sécurité sanitaire et à mobiliser d'autres commissions pour qu'elles appuient ladite motion ; nous proposons aussi d'ouvrir dans le budget national des lignes qui permettront d'améliorer les infrastructures sanitaires et de former des agents de santé ; et
- nous proposons de recenser les mécanismes générateurs de recettes, tels que la fiscalité, afin d'accroître le financement de la préparation aux situations d'urgence sanitaire.

## **Obligation de rendre compte et suivi**

La fonction de surveillance de l'action gouvernementale qui incombe au Parlement est essentielle pour garantir le respect des engagements que le gouvernement a pris de financer et de renforcer les capacités de préparation et de riposte en cas de situation d'urgence sanitaire. Les parlements devraient systématiquement inclure l'examen des plans de préparation aux situations d'urgence sanitaire et d'autres mécanismes pour renforcer les travaux des commissions parlementaires compétentes concernant la sécurité sanitaire. En outre, par l'intermédiaire de leurs électeurs, les parlementaires peuvent créer les

conditions pour le dialogue et instituer des mécanismes de retour d'information dans l'optique de la responsabilisation à l'égard des populations touchées.

En tant que parlementaires ayant assisté à la Conférence OMS-UIP :

- nous reconnaissons l'importance du partage d'informations au sein de nos parlements respectifs et de la sensibilisation à la préparation en matière de sécurité sanitaire, y compris la diffusion du manuel UIP-OMS intitulé [Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international \(2005\)](#) ;
- nous encourageons la participation des communautés et des organisations de la société civile, en particulier dans le cadre des audiences publiques et des consultations sur les questions de santé ; et
- nous œuvrons pour que nos parlements respectifs soient dûment représentés à l'Assemblée mondiale de la Santé.

En vue d'assurer le suivi des résultats de la Conférence UIP-OMS, nous nous engageons en outre à continuer de partager les informations et à assurer le suivi des recommandations lors des forums régionaux et mondiaux pertinents qui auront lieu avant mai 2024. Nous recommandons à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'Union interparlementaire d'organiser des dialogues parlementaires dans le contexte de l'Assemblée mondiale de la Santé et d'autres grands rassemblements. Enfin, nous reconnaissons qu'il est important de renforcer les capacités de nos parlements respectifs en matière de sécurité sanitaire et lançons un appel à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'Union interparlementaire pour qu'elles soutiennent ces efforts.

Les plans d'action nationaux sur la sécurité sanitaire offrent un cadre global pour relever les défis inhérents à la sécurité sanitaire à l'échelle nationale et pourraient englober des actions parlementaires.

## Conclusion

Cette conférence de sensibilisation de haut niveau a donné aux parlementaires l'occasion de mieux comprendre les réflexions en cours concernant le renforcement de l'architecture mondiale de la santé. Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour favoriser l'appropriation et la transparence de l'accord sur les pandémies, ainsi que pour l'efficacité du Règlement sanitaire international – dans sa version future. En outre, la participation et le plaidoyer actifs des parlementaires seront utiles pour susciter une prise de conscience à l'importance de la coopération mondiale en matière de santé, y compris au niveau régional, et permettront de créer un sentiment de responsabilité partagée

dans la lutte contre les pandémies, pour un monde en bonne santé et sûr, où règne la justice. Il est primordial de reconnaître le rôle essentiel que les Ministères de la santé jouent dans l'orientation et la coordination des efforts en lien avec la sécurité sanitaire et la préparation au niveau national. Une collaboration étroite avec les parlementaires et d'autres parties prenantes est essentielle pour assurer la mise en œuvre efficace des politiques et stratégies de santé capables de préserver la santé publique et le bien-être dans leurs pays respectifs.

La coopération internationale et régionale est le levier à actionner pour y parvenir. À cet effet, les parlementaires devraient participer à des forums parlementaires internationaux et collaborer avec des homologues d'autres pays pour échanger des expériences, les meilleures pratiques et les enseignements tirés. La volonté politique et le leadership à l'appui d'initiatives nationales, régionales et mondiales de préparation et de riposte aux pandémies aideront à favoriser la coordination en vue d'une action durable pour la préparation aux situations d'urgence sanitaire en Afrique.

Au cours de la Conférence, les parlementaires ont apporté la preuve de leur engagement en faveur de la solidarité et de la coopération mondiales. Un tel engagement favorise les partenariats entre les pays, facilite le partage des informations, des ressources et de l'expertise, et consolide les efforts collectifs de préparation et de riposte pour une Afrique plus sûre, plus juste et en meilleure santé.

## Annexe. Contexte

Les examens de haut niveau de la riposte à la pandémie de COVID-19 ont fait ressortir l'importance des capacités des États, de la confiance sociale et du leadership en matière de préparation aux situations d'urgence sanitaire. Les parlements et les parlementaires jouent un rôle à la fois unique en son genre et décisif dans le renforcement de ces trois aspects. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les nombreuses lacunes du système mondial destiné à protéger les populations contre les pandémies. Elle a mis à nu les lacunes des systèmes nationaux, régionaux et mondiaux de préparation et de riposte aux situations d'urgence sanitaire, tout comme elle a permis de recenser les possibilités de renforcer l'architecture sanitaire internationale.

Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé qui s'est tenue en décembre 2021, les États Membres de l'OMS ont pris la décision de créer l'organe intergouvernemental de négociation, représentant toutes les régions du monde, chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (encore appelé l'« accord sur les pandémies »). L'objectif principal de l'accord sur les pandémies, qui est ancré dans la Constitution de l'OMS, devrait être de favoriser l'adoption d'une approche globale et multisectorielle pour renforcer les capacités et la résilience nationales, régionales et mondiales face aux futures pandémies. Le processus reconnaît en plus la nécessité de donner la priorité à l'équité et de favoriser l'appropriation, la transparence et la solidarité. Les négociations entre les États Membres de l'OMS sont en cours et l'organe intergouvernemental de négociation a pour mandat de soumettre les résultats de ses travaux à l'examen de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2024.

En outre, le Règlement sanitaire international (2005) est un outil important du droit international qui illustre l'engagement des États à prévenir, à détecter les risques sanitaires en cas d'urgence et à y riposter. Des mesures doivent être prises de toute urgence pour combler rapidement les lacunes dans l'application du RSI que l'on a répertoriées pendant la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, les pays sont engagés dans le processus destiné à apporter des amendements au Règlement sanitaire international afin de déterminer les principales modifications qui s'avèrent essentielles, notamment le respect de la conformité, le renforcement de la collaboration et la rationalisation de la communication en vue d'une meilleure efficacité de la préparation et de la riposte futures aux situations d'urgence sanitaire.

En coopérant avec l'Union interparlementaire, l'Organisation mondiale de la Santé a reconnu le rôle majeur que les parlements jouent dans la promotion et le renforcement de la préparation et de la riposte aux situations d'urgence sanitaire. En 2022, en collaboration avec l'Union interparlementaire, l'Organisation mondiale de la Santé a élaboré le [manuel à l'intention des parlementaires sur la préparation en matière de sécurité sanitaire](#) qui peut aider les parlementaires à tirer le meilleur parti de leurs différents rôles et fonctions pour assurer, renforcer et faire progresser les capacités de préparation en matière de sécurité sanitaire dans leurs pays.